



Mairie de La Regrippière

Inter' Actions



Ce sachet de graines
vous est offert par la
municipalité.

Floralement vôtre

Sommaire

2

Le mot du maire

3

Conseil municipal

13

Le dossier

16

Vie communale

22

Enfance et jeunesse

25

Vie associative

26

Histoire et Patrimoine

29

Sèvre et Loire News

31

Autour de chez nous

35

Le coin détente

39

Le portrait

L'équipe municipale a voulu faire de ce bulletin un message d'espoir. Nous vous invitons à semer ce sachet de graines dans votre jardin pour voir fleurir aux beaux jours de belles plantes aussi jolies qu'utiles à notre environnement.



L'AGENDA

JANVIER

27- Conseil municipal

29/30- Théâtre Les Bouffons

FÉVRIER

24- Conseil municipal

26- Inauguration de la station d'épuration

MARS

12/13- Théâtre Les Amus'cadets

19/20- Théâtre Les Amus'cadets

26/27- Théâtre Les Amus'cadets

24- Conseil municipal

ATTENTION

Pour « Inter' Actions » de mars, transmettez vos articles avant le mercredi 16 février par mail à :

communication@mairie-laregrippiere.fr

Mairie 11, place de l'Eglise 44330 LA REGRIPIERE
Tél. 02.40.33.63.14 www.mairie-laregrippiere.fr
contact@mairie-laregrippiere.fr
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h30



Pascal EVIN
Maire de la Regrippière

LE MOT DU MAIRE

L'année qui vient de s'écouler nous a promenés entre espérance et désillusion, et nous a laissés espérer une lumière lointaine au bout d'un tunnel sans fin.

Malgré tout, il nous faut garder confiance et rester prudents.

L'année 2021 a sonné, sur la commune, le début d'une nouvelle ère avec l'avènement d'un nouveau lotissement et la prévision d'équipements nécessaires au mieux-vivre ensemble.

Ces évolutions sont indispensables et permettent de régénérer la commune : construction d'une nouvelle périscolaire, aménagement d'une nouvelle station d'épuration écologique, sécurisation des voies et des bâtiments public, réflexion sur le commerce de proximité ...

Par ailleurs, les nouvelles inondations du printemps dernier nous rappellent les réalités du changement climatique. C'est pour cela que nous devons nous préoccuper de notre environnement en travaillant, à notre niveau, sur le développement durable comme une urgence et non plus comme une option.

En conséquence, travailler sur les énergies renouvelables pour rendre la commune de plus en plus autonome, sur les performances énergétiques de l'habitat et des bâtiments publics, tendre à la zéro artificialisation des sols à venir, réfléchir sur la mobilité avec des liaisons douces et sur la façon de réduire notre dépendance à la voiture dans un monde rural qui nous laisse peu de choix à l'alternative, sont autant de sujets abordés dans le plan climat (PCAET) dont les collectivités s'emparent.

Ce sont également autant d'enjeux abordés dans la construction du nouveau plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) à l'étude actuellement à l'échelle du territoire :

- Comment développer l'activité économique proche de chez nous, maintenir nos exploitations agricoles et viticoles et améliorer notre alimentation avec le plan alimentaire territorial (PAT)

- Comment faire évoluer nos règles d'urbanisme pour aider nos jeunes à rester sur notre territoire en permettant l'accession à la propriété malgré un prix du foncier qui explose. Comment favoriser le maintien à domicile de nos personnes âgées avec des services adaptés.

- Apporter tous les services sportifs et culturels pour tous et au même prix quelle que soit la commune comme l'école de musique ou les piscines et moins se concentrer sur l'agglomération nantaise saturée.

Tant de chantiers qui sont autant de défis pour notre avenir.

L'année 2022 sera dans la continuité de ces actions dans un cadre budgétaire maîtrisé, qui nous laisse parfois peu de marge de manœuvre. Il faut préparer l'avenir dans un climat de convivialité et d'entraide, qui caractérise les petites communes rurales.

Nous continuerons à avancer dans la transparence, dans une communication toujours plus interactive.

Nous sommes sur notre feuille de route et toujours déterminés.

Cette année sera une année de scrutins nationaux où l'on assistera, sans nul doute, à des débats virulents, à des divisions, des peurs contre des peurs. Espérons tous que les candidats prennent la mesure des enjeux et nous emmènent vers une société plus juste et apaisée.

Monsieur Vincent Guillou, adjoint à la voirie, a démissionné du conseil municipal pour raisons personnelles ; je tiens à le remercier pour son engagement au sein de la collectivité durant près de huit ans.

Cette année encore, compte tenu de la crise, nous ne ferons pas les vœux du conseil municipal en « présentiel ». Cette mesure a été décidée par l'ensemble des communes de la communauté de communes. Nous ne devons prendre aucun risque et le fait de se retrouver sans un moment de convivialité et d'échange n'a pour moi aucun intérêt. Nous rattraperons notre retard dans l'avenir, comptez sur moi ! Car si le contexte est parfois lourd, nous avons le pouvoir chacun de colorer notre quotidien par des rires, de l'animation, d'inventer, de créer, proposer, il y a tant de belles choses et de petits bonheurs qu'on ne perçoit plus.

Churchill disait « que l'optimiste voyait l'opportunité dans chaque difficulté », collectivement nous devons aborder cette nouvelle année avec enthousiasme !

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite une belle année 2022 ainsi qu'à vos familles. Prenez bien soin de vous.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 16 novembre 2021 à 20h à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Date de convocation : 6 novembre 2021

PRÉSENTS : M EVIN P. , M CAILLER R., Mme DURAND A., M GUILLOU V., Mme PETITEAU M-E, M AMOSSÉ M., Mme BARON A., M BAUDRY M., M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme CLÉRO V., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, M GAULTIER J-L, Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B., Mme PASQUEREAU C.

EXCUSÉ : CARETTE C.

Mme HERBRETEAU M-A est désignée secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 7 octobre 2021 a été approuvé.

DECLARATION DE BIEN SOUMI AU DROIT DE PRÉEMPTION

Il est donné lecture d'une déclaration d'intention d'aliéner sur laquelle la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 4 novembre 2021 :
- Lot 15 Zac du Souchais 780 m²

Appartenant à SNC La Fleurancellerie (demandé par Maître PENARD à VALLET).
Parcelle située en zone 1 AUb.

Après avoir pris connaissance de cette déclaration et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **RENONCE** à son droit de préemption sur ce bien.
M Le Maire est chargé de transmettre cette déclaration.

RÉVISION DES TARIFS : CIMETIÈRE, DROITS DE PLACE, PHOTOCOPIES

Cimetière

Après avoir pris connaissance des tarifs appliqués pour le cimetière, et après discussion, le Conseil Municipal décide d'instaurer de nouveaux tarifs pour 2022, à savoir :

Emplacement caveau :

- 15 ans - 150 €
- 30 ans - 220 €

Columbarium

- 15 ans - 300 €
- 30 ans - 550 €
- Plaque offerte, inscription à la charge de la famille

Cave urne

- 15 ans - 330 €
- 30 ans - 580 €

Jardin du souvenir

- 15 ans - 60 €
- 30 ans - 110 €

M GUILLOU V. informe les élus que le règlement du cimetière va être modifié. Celui-ci sera délibéré au prochain conseil municipal pour inclure les caves urnes et le jardin du souvenir.

Droit de place

Après avoir pris connaissance des tarifs appliqués pour les droits de place, et après discussion, le Conseil Municipal décide de conserver les tarifs de 2021, soit :

- **17 € pour une occupation ponctuelle**
- **35 € par trimestre, payable à l'avance, pour une occupation régulière.**

M CARETTE est à présent à la réunion.

Photocopies

Faisant suite à la délibération du 25 octobre 1999, créant une régie, le Conseil Municipal modifie les tarifs de 2021, à savoir :

PHOTOCOPIES NOIR ET BLANC :

- Format A4 0,20 €
- Format A3 0,35 €

DUPLICOPES NOIR ET BLANC :

- 0,04 € à partir de 50 exemplaires

POUR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE :

Noir et blanc

- Format A4 : 0,08 €
- Format A3 : 0,15 €

Couleur :

- Format A4 : 0,20 €
- Format A3 : 0,35 €

Location salle polyvalente – tarifs

Le Conseil Municipal décide de conserver les tarifs de location de la salle polyvalente de 2021 ci-après :

	COMMUNE	HORS COMMUNE
SALLE JOURNEE + SALLE DE CONVIVIALITE	370	440
SALLE VIN D'HONNEUR	150	180
CUISINE	100	125
ESPACE DE CONVIVIALITE	100	125
PACK 3 SALLES (CUISINE-SALLE-ESPACE DE CONVIVIALITE)	390	490
PACK 3 SALLES 2 JOURS	585	735

	TARIFS ASSOCIATIONS COMMUNALES		TARIFS ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
	LUCRATIF	NON LUCRATIF	
SALLE JOURNEE + SALLE DE CONVIVIALITE	120	0	180
CUISINE	40	0	60
ESPACE DE CONVIVIALITE	40	0	60
PACK 3 SALLES (CUISINE - SALLE - ESPACE DE CONVIVIALITE)	150	0	210
PACK 3 SALLES 2 JOURS	225	0	315

Gratuité pour :

- Les activités ou manifestations organisées par la Municipalité
- Etablissements scolaires et associations communales pour réunions ou assemblées générales (avec micro) et activités à but non lucratif
- Les assemblées générales des associations intercommunales une fois par mandat

- **REGLEMENT : 50 % DU COUT DE LOCATION A LA RESERVATION**

- **PAIEMENT DU SOLDE DE LOCATION A LA REMISE DES CLES.**

- **CAUTION DE 1 000 € A LA REMISE DES CLES**

- **REMISE DES CLES LE MATIN A 9 HEURES**

- **VERRES CASSES : 1,60 €**

- **AUTRES LOCATIONS : 3 € LA TABLE – 1 € LA CHAISE**

La location de la sono et du vidéoprojecteur est comprise dans le tarif de location.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Considérant, l'annulation du projet de claustras pour le restaurant scolaire, cette somme de 2 300€ va donc être mise pour créer les caves urnes dans le cimetière, il convient de procéder aux écritures ci après :

Investissement :

Dépenses

- 2184 CAN54 - 2 300 €
- 2116 CIM94 + 2 300 €

Après discussion, les élus, à l'unanimité :

- **EMETTENT un avis favorable** à cette décision modificative budgétaire et autorisent M le Maire à procéder aux écritures correspondantes.

ACQUISITION DE TERRAIN A LA GRANDE TRANCHAIS

M Le Maire expose la possibilité d'acquérir du terrain le long de la route de la Grande Tranchais.

La proposition est la suivante :

Monsieur et Madame LECHAT vendent à la commune la parcelle G555 pour environ 130 m² pour 1€.

La commune prendrait à sa charge les frais d'acte.

Sur proposition de M le Maire, et après discussion, les élus, à l'unanimité :

- **Décident d'acquérir** la parcelle G555 pour environ 130m² au prix de 1 €.

- **Décident** que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

- **Donne pouvoir à M le Maire** (ou son adjoint délégué) pour signer toutes les pièces afférentes à cette acquisition de terrain.

PROCÉDURE EN CAS D'INUTILISATION DES LOCAUX DE LA PÉRISCOLAIRE

Vu la convention de partenariat entre la commune et l'association « Croc'Loisirs » délibéré le 8 juillet 2019.

Il est mentionné les bâtiments mis à disposition.

Il est proposé de rajouter une procédure en cas d'inutilisation des locaux de la périscolaire en raison de grand froid et /ou d'infiltration d'eau.

Un protocole devra être suivi.

L'alerte est donnée sur les sites de météo France et les médias locaux. L'association Croc'Loisirs et/ou la directrice de la périscolaire appelle la mairie. Pour informer de la situation la veille ou la semaine précédente.

L' élu référent : M Roger CAILLER

L'agent référent : M Denis CHARRIER

NIVEAU D'ACTIVATION	ACTIONS	BESOINS HUMAINS	Utilisateurs des salles - Gérer par la commune
Niveau 1 : Annonce d'un jour de froid	L'accueil de la périscolaire s'effectuera au restaurant scolaire pour la matinée	L'association veillera à nettoyer après l'utilisation des locaux	Prévenir l'association du restaurant scolaire de l'utilisation des locaux
Niveau 2 : Annonce de plusieurs jours de froid ou infiltration d'eau	L'accueil de la périscolaire s'effectuera à la salle du prieuré pour l'école publique et à la salle St François pour l'école privée.	L'association utilisera son fourgon pour déménager les affaires. Le service technique et/ou les conseillers municipaux se tiendront à disposition pour aider. Le ménage sera assuré par l'association.	Prévenir le RAM, l'association les petites pousses de bambou, les cours de peinture, Créaccueil, pour un verre du souvenir après un enterrement d'aller à la salle de convivialité le temps de l'occupation par la périscolaire. Prévenir les personnes qui ont réservé la salle que les réunions devront se faire dans la salle polyvalente ou la salle des associations. En cas de mariages, l'association Croc'Loisirs sera prévenue 15 jours à l'avance que la salle ne pourra pas être occupé. Les enfants seront donc reçus dans la salle de convivialité.

Si l'occupation des lieux doit se prolonger. L'association devra alerter la mairie à chaque fin de semaine qui accordera ou non la prolongation.

Fin de l'alerte : L'association retourne dans son bâtiment. Les utilisateurs des locaux sont avertis de la disponibilité de ceux-ci. Ceux-ci devront être rendus dans leur état initial.

Un état des lieux sera prévu avant et après l'utilisation de ceux-ci

Sur proposition de M le Maire, après délibération le conseil municipal :

- **EMET** un avis favorable à l'unanimité à l'avenant de la convention de partenariat.
- **AUTORISE** M le Maire à signer ledit avenant.

M CAILLER R. à prévu d'aller avec sa commission regarder comment protéger la porte du préfabriqué de la périscolaire du froid.

APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES - CONVENTIONNEMENT

Vu la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 et notamment les articles 239 à 248 relatifs au Plan de relance ;

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;

Vu le Bulletin Officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports n°2 du 14 janvier 2021 relatif à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires dans le cadre du Plan de relance - Continuité pédagogique (MENN2100919X) ;

M le Maire donne lecture de la proposition de convention préparée par la région académique des Pays de la Loire, et précise que la subvention s'élèvera à 2 845.90 €

Après, discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la proposition de la Région et du montant subventionné
- **AUTORISE** M le Maire à signer la convention correspondante.

CONVENTIONNEMENT RELATIVE A LA MUTUALISATION DE LA FORMATION DES AGENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SEVRE ET LOIRE

Chaque collectivité a l'obligation d'établir pour ses agents un plan de formation. En effet, le droit à la formation tout au long de la vie professionnelle dans la fonction publique territoriale est inscrit par la loi.

La formation est un outil de gestion des ressources humaines permettant à la collectivité d'accompagner les changements propres à la collectivité (évolution des besoins de la population, des missions des services, des organisations, des outils, etc...), dans une logique d'adaptation régulière, d'anticipation des mobilités internes et externes et donc d'accompagnement des parcours professionnels.

Le plan de formation retranscrit donc la politique de formation définie par la collectivité, pour une période donnée. Il consiste à identifier les besoins en formation de la collectivité et des agents.

Une démarche de « Plan de Formation Mutualisés », accompagnée par le CNFPT, a été lancée en 2019 sur le Territoire Sèvre et Loire, avec l'ensemble des communes-membres et la Communauté de communes Sèvre & Loire. Elle a permis de conforter la démarche de mutualisation des formations pour les agents du territoire, en fonction d'un plan de formation mutualisé et des besoins actualisés chaque année par les collectivités.

A l'issue de cette action, des formations communes sont organisées pour les agents de plusieurs collectivités différentes agissant sur le territoire Sèvre & Loire.

Les objectifs recherchés sont :

- l'optimisation des coûts de formation,
- l'optimisation des déplacements professionnels et personnels,

- une meilleure connaissance des agents entre eux sur le territoire Sèvre & Loire,
- un même niveau de formation sur le territoire, facilitant une acculturation aux pratiques professionnelles qui se rapprochent

Afin de fixer les modalités d'organisation, de mise en œuvre et les conditions financières des formations mutualisées des agents de la CCSL et des communes, entre les collectivités, et avec les différents partenaires, il est proposé de conclure une convention de partenariat.

Celle-ci prévoit notamment les dispositions suivantes :

- Paiement direct par la CCSL de tous les frais pédagogiques, de repas, de location de matériels et d'engins et autres frais nécessaires au bon déroulement des formations,
- Remboursement au prorata du nombre d'agents participant,
- Non prise en compte des absences non justifiées au moins 10 jours avant le début de la formation.

Elle précise également les axes de formation communs définis pour les agents du territoire :

- Axe 1 : Formations obligatoires pour garantir la sécurité des agents en respectant la conformité à la réglementation et garantir la continuité de service
- Axe 2 : Donner les moyens aux agents d'être acteur de son environnement et parcours professionnel
- Axe 3 : Accompagner les encadrants à renforcer leur positionnement auprès des agents
- Axe 4 : Assurer une qualité de vie au travail
- Axe 5 : Garantir la qualité du service rendu aux usagers

Après discussions, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de formations mutualisées des agents communaux et intercommunaux
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE ET LOIRE RELATIVE A L'ÉTUDE, LA CRÉATION ET LA GESTION DU CRÉMATORIUM

Par délibération en date du 20 octobre 2021, le Conseil Communautaire de la CCSL a approuvé les modifications des statuts de la CCSL en ajoutant à ses compétences supplémentaires l'étude, la construction, gestion et exploitation d'un crématorium.

M le Maire informe que la crémation représente 50% des obsèques. Elle devrait continuer à progresser. Devant le développement de cette pratique au cours des prochaines années, susceptible d'allonger significativement les délais d'attente pour les familles au sein des établissements existants, il semble pertinent d'étudier l'implantation d'un nouvel établissement sur la Communauté de Communes Sèvre et Loire, située à l'Est de Nantes, pour accompagner l'évolution de ce service et proposer aux familles

un établissement de proximité facilement accessible. Une étude de faisabilité va être réalisée. Pour gérer le crématorium, il y a plusieurs possibilités : le fermage, la concession et la délégation de service publique.

S'agissant d'une compétence supplémentaire, il a été ajouté à l'article 20 des statuts de la Communauté de communes Sèvre et Loire le paragraphe qui est ainsi libellé :

Article - 20 : Etude, construction, gestion et exploitation d'un crématorium

Cette modification est soumise à l'approbation des conseils municipaux des 11 communes membres qui doivent délibérer sur ce sujet dans un délai de trois mois, à compter de ladite notification.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la ladite notification. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Ensuite le préfet arrête les nouveaux statuts.

Vu la Délibération du 20 octobre 2021 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sèvre et Loire portant modification statutaire, annexée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des statuts de La Communauté de Communes Sèvre et Loire

INFORMATIONS DIVERSES

Rapport sur l'eau

M le Maire a présenté le rapport sur l'eau de l'année 2020. La consommation ne cesse d'augmenter pour une production qui va bientôt attendre ses limites.

Tarification de l'assainissement

M le Maire explique les raisons de l'augmentation du tarif de l'assainissement. Lors du transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes, la communauté de communes a l'obligation d'établir un tarif identique pour toutes les communes. La commune de La Regrippière avait le tarif le plus bas. Le tarif de l'assainissement de la commune va donc augmenter de 13 à 15 € pour 80m³ d'eau consommée chaque année. Cette augmentation va permettre aux différentes structures de respecter l'environnement lors de rejets des eaux traitées.

Repas des aînés

Les invités ont tous apprécié le repas et l'animation de la journée.

Marché de Noël

Le marché de Noël a lieu le 27 novembre. Si pour des raisons de restrictions sanitaires le marché ne pouvait pas se tenir à l'intérieur, il serait organisé autour de la salle polyvalente.

Assemblée générale Restaurant scolaire

L'association se porte très bien depuis l'installation du nouveau bureau en mars 2021. Elle travaille essentiellement avec des producteurs locaux et bio. Le tarif des repas pour les enfants va être baissé.

MAM (Maison d'Assistantes Maternelles)

Une réunion est prévue le 2 décembre avec des personnes de la communauté de communes, M le Maire, Mme PETITEAU M-E adjointe enfance jeunesse et les personnes intéressées par ce projet.

Ancienne horloge de l'église

L'ancienne horloge va être exposée dans le hall de la médiathèque en fin d'année. Il en sera de même pour l'ancien coq de l'église.

Station d'épuration

Le fonctionnement de la nouvelle station d'épuration a été présenté. Elle permet de traiter les effluents en 3 étapes. L'eau traitée passe par un canal pour être mesurée et analysée avant d'être rejeté dans le Chaiseau puis la Sanguèze. Les boues excédentaires liquides sont ensuite stockées dans les lits de roseaux. Les boues sont concentrées en boues pâteuse. Les roseaux pourront atteindre 2 mètres de haut et seront coupés régulièrement. Elle a une capacité de 1 300 équivalents habitants. Le coût de l'opération est de 1 550 000 € HT. La communauté de communes a obtenu 404 238€ HT de subvention. Elle est en service depuis le 20 juillet 2021.

Implantation de haies

Il est proposé de replanter sur plusieurs années des haies le long des chemins communaux pour permettre de créer une barrière lors des inondations et de recréer la biodiversité. Des mesures incitatives pour les particuliers vont être à l'étude également.

Mise en place de chicane rue de l'école et rue du stade

Suite à des remarques d'habitants, il a été installé des chicanes pour permettre de ralentir les automobilistes sur cet axe fréquenté par les enfants.

Dates prochains conseils municipaux

- 9 décembre 2021
- 27 janvier 2022
- 24 février 2022
- 24 mars 2022
- 28 avril 2022
- 19 mai 2022
- 16 juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 9 décembre 2021 à 20h à la salle du prieuré, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Date de convocation : 2 décembre 2021

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., Mme PETITEAU M-E, M AMOSSÉ M., Mme BARON A., M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme CLÉRO V., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, M GAULTIER J-L, Mme JOLIVET C., M SOURISSEAU B.,

EXCUSÉ : M BAUDRY M., Mme LAMBERT B., Mme PASQUEREAU C., M GUILLOU V.,

POUVOIRS : Mme PASQUEREAU C. a donné pouvoir à Mme FONTENEAU C.
M BAUDRY M. a donné pouvoir à M CAILLER R.

Mme CLERO V. est désignée secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2021 a été approuvé.

DECLARATION DE BIEN SOUMI AU DROIT DE PRÉEMPTION

Il est donné lecture de déclarations d'intentions d'aliéner sur lesquelles la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 16 novembre 2021 :

- E 663 - 5 rue des Fontaines 138 m²
Appartenant à Mme TOUBLANC Marie (demandé par Maître LUQUIAU notaire à SEVREMOINE). Parcelle située en zone Ua.

Déclaration reçue en mairie le 27 novembre 2021 :

- E 2286 - 17 rue de l'école 504 m²
- E 2287 - 17 rue de l'école 180 m²
Appartenant à M et Mme REBILLARD (demandé par Maître PENARD notaire à VALLET). Parcelles situées en zone Ub.

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **RENONCE** à son droit de préemption sur ces biens.

Le Maire est chargé de transmettre ces déclarations.

RÉSULTAT APPEL D'OFFRES - CONTRATS D'ASSURANCES - MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE

Le terme des contrats d'assurance étant au 31 décembre 2021, il a été décidé en séance du 9 septembre 2021 de lancer une consultation suivant la procédure adaptée.

Le cabinet d'étude Riskomnium a préparé le dossier de consultation pour la période 2022 - 2028.

Le dossier de consultation comprenait 5 lots :

- Dommage aux biens
- Responsabilité civile générale et individuelle accidents
- Protection juridique et fonctionnelle
- Flotte automobile - Auto collaborateurs
- Risques statutaires

Les critères d'attributions sont la valeur technique (qualité technique et qualité de gestion) et la tarification.

Le DCE a été publié au journal Ouest-France 44, Presse-Océan44, et mis en ligne sur la centrale des marchés.

Les offres ont été reçues en Mairie jusqu'au 13 octobre 2021.

M le Maire présente l'analyse des plis faite par Riskomnium:

Les plis reçus sont les suivants :

CANDIDATS	LOT 1 - DOMMAGE AUX BIENS	LOT 2 - RESPONSABILITE CIVILE GENERALE ET INDIVIDUELLE ACCIDENTS	LOT 3 - PROTECTION JURIDIQUE ET FONCTIONNELLE	LOT 4 - FLOTTE AUTOMOBILE - AUTO COLLABORATEURS	LOT 5 - RISQUES STATUTAIRES
GROUPAMA	x			x	
SMACL	x	x	x	x	
PILLIOT	x	x	x	x	
CFDP/MADELAINE BRISSET			x		

M le Maire présente ensuite les différentes offres, leur classement au vu des critères du cahier des charges, ce pour chaque lot.

Après analyse, Il propose de retenir :
 Lot 1 – Dommages aux biens : **SMACL**
 Avec une franchise générale de 750€
 Lot 2 – Responsabilité Civile **SMACL**
 Lot 3 – Protection Juridique **SMACL**
 Lot 4 – Véhicules à moteur et auto mission
SMACL

Lot 5 – Risques statutaires Sans suite
 Après discussion, **le Conseil Municipal, à 16 pour et 1 abstention :**

- **APPROUVE** les propositions ci-dessus, pour les 4 lots concernés pour la période de 2022 à 2028.

- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces nécessaires au marché, ainsi qu'à la signature et notification des contrats.

M le Maire déclare que l'appel d'offre est classé sans suite pour le lot risque statutaire.

Il propose d'adhérer au contrat d'assurance collective des risques statutaire proposé par le centre de gestion 44 et géré par la société SOFAXIS. Après discussion, **le Conseil Municipal, à 16 pour et 1 abstention :**

- **APPROUVE** l'adhésion pour motif d'intérêt général au contrat d'assurance collective des risques statutaires par le Centre de gestion.

- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces nécessaires, ainsi qu'à la signature et notification du contrat.

Monsieur le Maire a demandé aux personnes en lien avec ce dossier de sortir de la salle. Mme HERBRETEAU M-A est sortie.

AUTORISATION DE CESSION DES PARCELLES POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZAC MULTISITES SUITE A LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION

A l'issue de la procédure d'expropriation menée sur des terrains situés en zone 1Aub de la ZAC Multisites et après enregistrement et publication au service de publicité foncière de l'ordonnance d'expropriation, la commune va procéder à la revente des terrains conformément aux engagements définis dans le traité de concession d'aménagement signé avec la SAS BESNIER AMENAGEMENT.

Il s'agit des parcelles cadastrées :

- section C numéro 213 de 130m²
- section C numéro 214 de 54 m²
- section E numéro 684 de 615m²
- section E numéro 685 de 580 m²
- section E numéro 686 de 520 m²
- section E numéro 687 de 212 m²
- section E numéro 689 de 196 m²
- section E numéro 692 de 120 m²
- section E numéro 693 de 735 m²
- section E numéro 694 de 254 m²
- section E numéro 695 de 275 m²
- section E numéro 701 de 18 m²
- section E numéro 743 de 800 m²
- section E numéro 744 de 203 m²
- section E numéro 748 de 185 m²
- section E numéro 754 de 100 m²
- section E numéro 821 de 469 m²
- section E numéro 822 de 245 m²
- section E numéro 825 de 183 m²
- section E numéro 827 de 200 m²
- section E numéro 831 de 350 m²
- section E numéro 834 de 143 m²
- section E numéro 2501 de 343m²
- section E numéro 2505 de 237 m²
- section E numéro 835 de 537 m²
- section E numéro 842 de 265 m²
- section E numéro 843 de 355 m²
- section E numéro 845 de 235m²
- section E numéro 848 de 133 m²
- section E numéro 849 de 185 m²
- section E numéro 850 de 353 m²
- section E numéro 851 de 381 m²
- section E numéro 856 de 410 m²
- section E numéro 858 de 220 m²
- section E numéro 862 de 225 m²
- section E numéro 864 de 115 m²
- section E numéro 865 de 145 m²
- section E numéro 867 de 120 m²
- section E numéro 868 de 348 m²
- section E numéro 869 de 250 m²
- section E numéro 871 de 365 m²
- section E numéro 872 de 200 m²
- section E numéro 873 de 175 m²
- section E numéro 874 de 155 m²
- section E numéro 1687 de 312 m²
- section E numéro 2407 de 721 m²
- section E numéro 2504 de 331 m²

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du 17 février 2014 décidant d'approuver le choix de la société BESNIER Aménagement ;

Vu la délibération du 17 février 2014, autorisant le Maire à signer la concession d'aménagement conclue en application des articles L300-4 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 septembre 2018 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de la ZAC Multi Sites

Vu l'arrêté préfectoral de cessibilité du 30 septembre 2021, déclarant cessibles au profit de la commune les susmentionnées ;

Vu l'ordonnance d'expropriation rendue par le Tribunal de Grande instance de Nantes en date du 19 novembre 2021

Vu le jugement rendu le 16 février 2021 par le Juge de l'expropriation fixant les indemnités de dépossession pour les parcelles énoncées ci-dessous :

Parcelles	Indemnité de dépossession		Frais article 700 CPC	Frais article 695 CPC	Total à payer
	Principale	De rem-ploi			
E 856	2 050 €	410 €			2 460 €
E 848 E 850 E 851	2 970 €	594 €			3 564 €
E701 E744 E858 E867 E868 E873 E874	6 505 €	1 301 €	500 €		8 306 €
E685 E686 E689 E694 E695 E699 E871 E872 E2407 E845 E849 E743 E748 E821 E822 E827 E831 E834 E835	41 820 €	8 073.25 €	500 €		50 393.25 €
C 213	1 950 €	390 €	500 €		2 840 €
E684 E693 E814	16 150 €	3 230 €	500 €		19 880 €
E692 E862 E865 E2501 E 2 5 0 4 E2505	7 585 €	1 517 €			9 102 €
C214	540 €	108 €			648 €
					97 193.25 €

CONSIDÉRANT que les propriétaires concernés par cette expropriation feront l'objet d'un règlement en fonction des indemnités énoncées ci-dessus et fixées par le Juge de l'expropriation par jugement rendu le 16 février 2021 ;

CONSIDÉRANT que le traité de concession d'aménagement signé avec la SAS BESNIER AMENAGEMENT et plus particulièrement l'article 16.1, prévoyait la cession de ces terrains à leur prix d'acquisition augmenté des indemnités accessoires et des frais annexes ;

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Mme HERBRETEAU M-A est revenue dans la salle.

Considérant, l'augmentation du coût d'un NAS, il convient de procéder aux écritures ci après :

Investissement :

. 2183 MAI 67	+ 35 €
. 10222 FCTVA	+ 35 €

Après discussion, les élus, à l'unanimité :

- **EMETTENT un avis favorable** à cette décision modificative budgétaire et autorisent le Maire à procéder aux écritures correspondantes.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DES EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – CRÉATION D'UN TERRAIN MULTI SPORT

Plusieurs devis ont été réalisés pour la création d'un terrain multi sport à côté du terrain de football.

L'estimation de travaux s'élève à **69 793.84 € HT.**

Il est ensuite donné lecture des subventions possibles, à savoir :

- Une Dotation Globale d'Equipement de 25 % à 40 % sur une dépense subventionnable plafonnée à 300.000 €
- Une Aide de Besnier Aménagement suite à la création du lotissement du Souchais

Ce projet sera financé par les subventions obtenues, et par autofinancement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des coûts et financement :

- **APPROUVE LE PROJET** tel qu'il est présenté,
- **CHARGE** le Maire pour solliciter la subvention auprès de la Préfecture pour la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)
- **MANDATE** le Maire ou son adjoint délégué pour l'envoi du dossier correspondant, Et signature des pièces.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – CONSTRUCTION D'UNE PÉRISCOLAIRE

Une étude a été menée avec le CAUE afin d'étudier les besoins de la commune pour la construction de la périscolaire

L'estimation de travaux s'élève à **1 233 000 € HT.**

Il est ensuite donné lecture des subventions possibles, à savoir :

- Une Dotation de soutien à l'investissement local
- Une subvention du conseil départemental
- Une subvention du conseil régional
- Une subvention de la CAF

Ce projet sera financé par les subventions obtenues, par un emprunt et par autofinancement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des coûts et financement :

- **APPROUVE LE PROJET** tel qu'il est présenté,
- **CHARGE** le Maire pour solliciter la subvention auprès de la Préfecture pour la DSIL
- **MANDATE** le Maire ou son adjoint délégué pour l'envoi du dossier correspondant, Et signature des pièces.

INFORMATIONS DIVERSES

Antenne Free

La commune a reçu la demande d'implantation d'une antenne supplémentaire par l'opérateur Free. Celui-ci est mandaté par l'état pour planter une antenne sur la commune. S'il ne le fait pas avant juin 2022, il devra payer une amende à l'état.

Il a été convenu qu'il se greffe sur l'antenne d'orange située aux Landes. L'antenne va donc être surélevée de 7 mètres. Elle accueillera donc les opérateurs Orange, Bouygues et Free, l'antenne située dans la zone de Treize Vents diffusera Bouygues et SFR.

La commune ne sera donc plus considérée en zone grise.

Station d'épuration

L'inauguration de la station d'épuration aura lieu le 26 février 2022.

Chicanes rues du Stade et de l'école

Depuis l'installation de ces chicanes, il y a eu plusieurs accrochages, cependant elles permettent de ralentir la circulation lorsqu'il y a un flot de voitures plus important. Le conseil est amené à réfléchir sur la mise en place de chicanes plus durables dans le temps pour l'année prochaine.

Salle - annulation

Si un particulier ne souhaite plus louer la salle en raison du COVID ou pour une autre raison, la commune ne remboursera pas l'acompte versé.

Si le gouvernement décide de suspendre les rassemblements, la commune remboursera.

SOLIHA (SOLIdaire pour l'Habitat)

L'agence viendra au prochain conseil municipal présenter les hypothèses pour l'appartement situé au-dessus de la mairie.

Marché de Noël

Il y avait 18 exposants et il y a eu 250 visiteurs. Manque de communication sur ce marché, l'année prochaine, il est envisagé de travailler plus en collaboration avec les associations et de lancer un appel aux bénévoles.

Bâtiments

Plusieurs travaux ont été réalisés : ravalement d'une partie de la façade et renforcement du jubé de l'église.

Lors de la commission bâtiments, les conseillers ont remarqué deux puits sur la commune rues des Fontaines et de la Chaussaire.

Périscolaire

Lors de la semaine la plus froide, la température ressentie dans les locaux était acceptable. Les adjoints ont appelé et sont allés voir sur place la périscolaire pour constater.

RAM (Relais assistant Maternel)

Il va changer de nom pour devenir Relais Petite Enfance car c'est un service à destination d'un public varié (futurs parents, parents employeurs, candidats à l'agrément, assistants maternels, gardes à domicile, partenaires). C'est un lieu d'information, d'échange et d'accompagnement sur la petite enfance.

Le comité de pilotage et la commission enfance et parentalité ont retenue 5 actions prioritaires pour 2022-2025.

Conseil Municipal d'Enfants (CME)

Les enfants du CME ont voté pour donner un prénom à chaque mouton à partir de ceux proposés sur le site Facebook de la commune. Des affiches ont été posées sur l'abri des moutons.

Le CME vient de se greffer sur un projet déjà mis en place au collège St Joseph.

Il s'agit d'une collecte de piles cela s'inscrit dans le cadre d'une action caritative d'une association qui récolte des fonds pour apporter l'électricité dans certaines régions du monde.

Des boîtes seront installées dans les deux écoles et à la mairie. Les piles collectées seront ensuite mises en commun et on pourra quantifier de manière globale la récolte sur la commune.

Une communication va être réalisée sur le bulletin, sur le site internet et sur la newsletter.

Le CME est satisfait des projets aboutis (journée de nettoyage) ou en cours de réalisation (installation de jeux derrière la salle de sport). Un temps convivial sera fixé pour marquer la fin du mandat.

Conseil de l'école Clément Pellerin

Lors du conseil d'école, plusieurs points ont été abordés sur : les transports scolaires, l'accueil périscolaire, le restaurant scolaire, les TAP, le RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés), l'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires).

L'école a mené deux projets : le cross solidaire pour tous les élèves et des cours de danse pour les petites et moyennes sections.

Cette année, il a été mis en place un outil numérique appelé E-PRIMO. Cet outil permet de créer un lien entre l'école, les élèves et les parents. Les élèves et les familles seront accompagnés dans l'utilisation de cet outil.

L'école a remercié la commune pour les travaux réalisés et a effectué des demandes pour l'année prochaine.

Maison d'Assistants Maternels (MAM)

Une réunion a été organisée par la mairie et le RAM début décembre pour présenter et expliquer les démarches et les formations pour la mise en place d'une MAM aux personnes intéressées par le projet.

Compte-rendu – réunion plénière du 24 novembre 2021

Présents :

Mme Marie-Edith Petiteau, Adjointe enfance-jeunesse, Mme Bérangère Lambert, commission enfance-jeunesse, Yves Bartra, coordinateur enfance-jeunesse

Adel Boiteau, Lia Dronet, Erell Gauthier-Gegot, Flavie Guillou, Léonie Letourneux, Manon Peneau, conseillers municipaux enfants

Excusés : Axel Martin, Milo Dronet, Camille Mouraud

Absente : Maëlys Allais

Les moutons

Trois moutons sont arrivés sur le bassin d'orage de la rue des Corbetières.

Les habitants de la commune ont proposé des prénoms pour ces moutons via la page Facebook de la commune.

Les enfants élus du CME ont voté pour les prénoms à partir des propositions recueillies.



Projet collecte de piles

Les enfants du Conseil Municipal des Enfants ont décidé de s'impliquer dans le projet Piles Solidaires organisé par Screlec et Electriciens sans frontières. L'objectif est double : découvrir les enjeux du recyclage et inculquer les bons gestes de tri tout en soutenant une mission humanitaire durable menée pour la communauté Huarpe en Argentine.

Dans ce cadre, les enfants peuvent rapporter sur leur école les piles et petites batteries usagées, jusqu'à début avril 2022.

Il est aussi possible de les rapporter en mairie et de les déposer dans la boîte prévue pour la collecte dans le hall d'entrée de la mairie.

Eco citoyens, éco citoyennes et solidaires, tous ensemble !



Bilan fin de mandat

Les enfants élus ont réalisé un bilan de leur fin de mandat. Il en ressort leur satisfaction des projets aboutis, ou en cours de réalisation.

Ils émettent de nouvelles idées : replanter des arbres sur la commune, un abribus pour l'arrêt situé à côté de la salle polyvalente, installation de jeux dans la cour de l'école Clément Pellerin. En charge aux prochains élus de s'emparer de ces projets et d'en faire émerger de nouveaux.

ÊTRE JEUNE A LA REGRIPIÈRE EN 2021

Si notre commune de La Regrippière vit à allure cadencée aux abords des écoles vers 8h30, en réalité elle s'éveille bien plus tôt. Dès 7h, parfois même un peu avant, des silhouettes, ayant pour point commun, un sac à dos, arpentent les trottoirs direction les arrêts de car. Les voilà nos jeunes qui quittent le cocon aux aurores pour ne le retrouver que le soir voire à la fin de la semaine.

Nous avons eu envie de les mettre dans la lumière, d'aller à leur rencontre, échanger et les écouter parler de leur Regrippière. Oui nos jeunes ont des idées et de BONNES idées.

Nous vous invitons à découvrir quelques-uns d'entre eux

Un premier groupe se présente à nous : Mathieu, Martin et Raphaël. Leur copine Roxane a eu un empêchement de dernière minute mais finalement elle n'est jamais loin dans la discussion. Ces quatre-là se sont rencontrés à l'école élémentaire. Aujourd'hui, à 17 ans, ils tracent leur chemin au lycée, Le Landreau pour les uns et Gorges pour les autres.

Le second groupe est féminin : Eva, Estelle, 16 ans. Vous les avez certainement croisées lorsqu'il y a trois ans elles préparaient leur voyage à Paris et ont mené des actions pour financer celui-ci avec la passerelle. Elles aussi se sont rencontrées à l'école primaire et fréquentent désormais le lycée à Clisson.

Le troisième groupe est un duo de collégiens. Rendez-vous est pris avec Camille et Alexis, à l'espace jeunesse. Ces deux jeunes se sont rencontrés à l'école Clément Pellerin et ont poursuivis leur chemin avec deux autres jeunes de la commune au collège Pierre Abélard. Aujourd'hui en troisième, nos jeunes se voient l'année prochaine sur Nantes et Le Landreau.

Leur vision de La Regrippière

Ces jeunes-là ont une vision relativement semblable de leur commune. Ils la trouvent dynamique.

Ils se souviennent des jeux installés au parc qu'ils fréquentaient étant enfants, constatent l'émergence des sports en lien avec l'arrivée de la salle de sport et observent encore aujourd'hui, d'un peu plus loin les animations de marché de Noël, vide-grenier et autres soirées-concerts. D'un peu plus loin car, sans les dénigrer, ils se sentent un peu en dehors des propositions.

Oui ils vivent dans une commune rurale et même si les études les portent vers des milieux citadins, certains se voient bien revenir à La Regrippière ou dans une commune de même typologie. D'autres ont des envies d'ailleurs au-delà des frontières, la montagne ou encore une commune ne serait-ce qu'un peu plus grande.

Même si aujourd'hui leur commune semble les satisfaire, ils ont quelques attentes, quelques envies...

Les mobilités, les équipements, la communication sont autant de sujets qu'ils aimeraient voir améliorer. Sans moyen de locomotion, difficile pour eux d'accéder aux sorties à Nantes, de profiter des infrastructures des communes voisines. Si les uns déplorent le manque de liaison La Regrippière-Vallet, les autres aspireraient à disposer sur place d'équipements qui, sans égaler ceux qu'ils fréquentent habituellement, pourraient être adaptés à la commune. Martin, Mathieu et Raphaël rêvent d'une rampe de skate à proximité de la salle de sport, leur terrain de glisse du moment.

Ils ne semblent pas être les seuls car ils sont parfois rejoints par d'autres jeunes, voire très jeunes.

Pour nos plus jeunes, l'idée d'un parcours pour VTT, d'un skate parc et même d'un city parc «un vrai» près du stade de foot illumine leurs pupilles.

La discussion nous emmène sur leur engagement au sein d'associations ou leur participation à l'organisation d'événement. Eva et Estelle reviennent sur leur expérience relative à l'organisation de leur séjour à Paris. Elles font le constat qu'il a été plus facile de vendre de la nourriture que de mobiliser les habitants sur un temps fort, des olympiades. Avec le recul, elles seraient prêtes à repartir en faisant certaines choses différemment.

Alexis et Camille, quant à eux, sont inscrits à l'espace jeunesse. Au sein de cette association, des animations, des sorties et des soirées sont organisées. Un projet Parc Astérix voit le jour sur un mode d'auto-financement avec la mise en place d'actions, de ventes et de services. Leur entrain n'est pas atteint et les uns comme les autres se disent volontaires pour prêter main forte à la mise en place d'une manifestation. Qu'on se le dise... Enfin qu'on leur dise... Oui mais comment communiquer avec ces jeunes plein de volonté ? Ils reçoivent des infos via leurs parents certes mais pour eux le seul mot d'ordre et réseau à privilégier : Instagram !

Pour conclure avec ces grands ados, nous aurions pu parler longuement de la période COVID qui vient perturber ces années lycée. Ils sont résignés et apprennent à vivre avec. Mais ce que nous retiendrons c'est qu'avant tout ils nous ont transmis leur envie d'aller à la rencontre des gens, d'être plus visibles, présents. Ils ont encore beaucoup d'idées à partager avec vous : la mise à disposition de la salle de sport pendant les vacances pour la pratique du tennis, le soutien scolaire auprès des familles désireuses d'accepter une aide extérieure...

Nos jeunes ont des idées et de BONNES idées.



Interview de Melanie de l'association CROC'LOISIRS avec la participation d'Elodie

L'association CROC'LOISIRS a été créée en 2001 dans le but de gérer l'accueil périscolaire.

En 2005, elle développe l'activité de centre de loisirs puis l'espace jeunesse en 2009.

Aujourd'hui, elle s'occupe de l'accueil, l'animation sur les tranches d'âges allant de 4 à 17 ans.

Dirigée par Elodie, le but de l'association va bien au delà de l'organisation de la garde d'enfants.

Elle œuvre au vivre ensemble pendant la vie scolaire, organise les activités pendant les vacances et développe des projets de groupe très marquants pour les jeunes.



Mélanie est salariée à temps plein de l'association depuis 2013 et a réalisé ses premiers stages BAFD dès l'âge de 17 ans à La Regrippière.

Elle témoigne de cette énergie de la jeunesse qu'il faut savoir accompagner.

Comment se déroule l'accueil des jeunes ?

Nous avons la chance de pouvoir suivre les enfants de la petite jeunesse jusqu'à l'âge adulte. Comme l'équipe est stable, le lien de confiance est établi. Notre but est de continuer à créer de l'animation et de les accompagner dans des projets choisis ensemble. Par exemple, pour le voyage au parc Astérix au printemps 2022, nous aidons les jeunes à se constituer un budget au travers différentes actions (service au repas des aînés, vente de sapins, animation à l'arbre de Noël...). Nous sommes là pour les accompagner mais ce sont eux les acteurs.

En dehors des grands projets ?

L'espace jeunesse est un lieu de vie encadré ouvert sur l'échange, le jeu, la rencontre, les activités thématiques et les sorties.

Depuis mars 2021, nous avons dû réduire notre activité avec les autres centres des communes voisines mais nous avons notre mini bus.

Il nous permet d'organiser facilement des sorties en local entre Nantes et Cholet.

Accueillez-vous de nouveaux enfants ?

Nous sommes toujours ouverts à l'accueil. 49 enfants sont inscrits à l'espace jeunesse mais il est toujours temps de s'inscrire en cours de saison. Le plus dur est de faire le premier pas.

Ensuite tout se fait naturellement dans cet espace de liberté qu'est l'espace jeunesse.

Selon vous comment se sentent les jeunes à La Regrippière?

C'est difficile de répondre car chaque personne vit cette période de manière différente.

Les jeunes s'adaptent très vite aux contraintes sanitaires et je pense que les réseaux sociaux leur ont permis de moins subir ces périodes de confinement. Je pense aussi que le lien humain reste prépondérant. Il demande à être écouté et que l'on fasse confiance. Rien de nouveau en fait mais nous sommes très attachés à nos jeunes qui sont pleins de ressources.

Vous qui êtes à leur écoute, quels sont leurs besoins sur la commune ?

Ils savent qu'ils n'auront pas tout à La Regrippière mais un équipement comme un City Park ou un Skatepark reviennent souvent dans les discussions. Des liaisons bus vers Vallet plus fréquentes leur permettraient également de rencontrer plus facilement leurs copains de collègues ou de lycées sans avoir à demander l'aide des parents...

Un dernier mot ?

Nos jeunes vont peut-être vous solliciter pour des actions comme la vente de pains aux chocolats.... Alors n'hésitez pas à leur faire confiance. Cela sera une aide pour financer leur projet mais aussi un bon coup de pouce dans leur engagement.

URBANISME

◆ DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Alain HUTEAU - 5 rue des Fontaines
Changement ouvertures, réfection couverture

Lilian et Candice LE NEINDRE -
22 rue des Corbetières
Pose d'un panneau rigide et d'un brise vue

Julien LEOSTIC - 9 rue des Corbetières
Pose de claustras

SAS HOMELOG - 1 bis place Saint-Joseph
Installation de panneaux photovoltaïques sur
toiture

Didier SECHER - 8 Moque Peigné
Modification de façade

Jean-Yves ROBAST - 7 rue du Stade
Pose de clôture

Paul-Olivier SPAGNOL - 3 La Boisière
Pose d'un abri de jardin

Frédéric LAMBERT - 18 rue des Corbetières
Pose de clôture

Caroline GUILLOT - 3 La Boisière
Modification de façades

Alexis HUTEAU - 2 rue des Fontaines
Changement ouvertures, réfection couverture

◆ PERMIS DE CONSTRUIRE

Logan BREVET et Armonie DE CARVALHO
16 rue de la Petite Pièce
Maison individuelle

Frédéric et Elise MOSKOVITZ
10 rue de l'Ouche Renard
Maison individuelle

Benjamin GUILLOIS et Elodie GOOSSENS
14 rue de la Petite Pièce
Maison individuelle

Vincent et Tiphaine LUX
4 La Doricière
Modification extension habitation

SARL LOUMI
20 rue de l'Ouche Renard
Maison individuelle

Kévin MICHOT et Elisa DURENNE
6 rue de l'Ouche Renard
Maison individuelle

Clément RAVARY
18 rue de la Petite Pièce
Maison individuelle

François RAVARY
3 La Grande Ragotière
Véranda

Romain ANTIER et Jessica PIGEARD
12 rue de la Petite Pièce
Maison individuelle

Charly GARREAU et Alexia LESPILETTE
3 rue de l'Ouche Renard
Maison individuelle

Stéphane CHATAIN et Virginie PECORARO
24 rue de l'Ouche Renard
Modificatif maison

Fabienne COUILLEAUX
1 rue de l'Ouche Renard
Modificatif maison

Samuel PETITEAU et Mélissa THOMAS
8 rue de la Petite Pièce
Maison individuelle

Benjamin STUDER et Léa GOUBAULT
9 rue de l'Ouche Renard
Maison individuelle

♦ **PERMIS DE CONSTRUIRE (suite)**

Jean-Philippe et Delphine COAT

15 rue de la Petite Pièce
Maison individuelle

Maxime BONDU et Natacha DURET

17 rue de l'Ouche Renard
Maison individuelle

Christelle SOUCHET

11 bis rue de la Chapelle
Maison individuelle

David FAVREAU

6 rue de la Petite Pièce
Maison individuelle

Aurélien CHOBLET

11 rue de l'Ouche Renard
Modificatif maison

Olivier EMERIAU et Maryse BIOTTEAU

7 impasse du Souchais
Extension d'une maison individuelle

Julien MOURAUD

14 rue de l'Ouche Renard
Maison individuelle

Marvin DE COUVREUR et Jessica FERRE

23 rue de la Petite Pièce
Maison individuelle

Olivier HERROU

4 rue de l'Ouche Renard
Maison individuelle

GUICHET D'URBANISME

A compter du 3 janvier 2022, vos démarches d'urbanisme évoluent avec la mise en place d'un guichet d'urbanisme.

Désormais vos démarches se font en ligne sur le site :

<https://urbanisme.cc-sevreloire.fr/guichet-urbanisme>

Vous pouvez déposer :

- ⇒ Certificat d'Urbanisme d'information (CUa) et opérationnel (CUb)
- ⇒ Déclaration Préalable (DP)
- ⇒ Permis de Construire (PC), Permis d'Aménager (PA) et Permis de Démolir (PD)

Les avantages :

- Dépôt de dossier à tout moment
- Plus de papier à imprimer
- Suivi en temps réel de la demande
- Archivage de l'ensemble des demandes déposées.



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Raphaël TEXIER né le 3 novembre 2021 - 31 rue du Vignoble

Ylian ROGER ADELE né le 20 novembre 2021 - 34 rue des Fontaines

Léo HAIE né le 4 décembre 2021 - 3 ter La Gandonnière

Ewen PERRAY né le 15 décembre 2021 - 32 rue du Stade

DÉCÈS

Laura DHÉNAIN - 13 La Roussière

ELECTIONS 2022

Cette année auront lieu les élections présidentielles et législatives.
Pour voter il faut être inscrit sur les listes électorales

Les présidentielles auront lieu :

- dimanche 10 avril
- dimanche 24 avril

Date limite d'inscription sur les listes électorales le 4 mars 2022

Les législatives auront lieu :

- dimanche 12 juin
- dimanche 19 juin

Date limite d'inscription sur les listes électorales le 6 mai 2022



RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de seize ans et avant la fin du 3ème mois suivant la date anniversaire.

Recensement en ligne sur le site service-public ou en mairie sur présentation de la carte d'identité et du livret de famille des parents.

Un recensement tardif : c'est une convocation tardive à la Journée Du Citoyen (JDC), c'est l'impossibilité de s'inscrire à un examen, c'est une non inscription automatique sur les listes électorales.

La JDC : inscriptions sur le site www.majdc.fr (dossier administratif, un report ou une exemption, changement de date, attestation de position ...).

Pour plus d'informations consulter le site internet à la rubrique démarche administrative.



ECHOMOBILE ET GROUPE CULTUREL

La commission cadre de vie et vie associative vous propose de participer à deux projets :

- « ECHOMOBILE » à l'initiative de la CCSL.

Ce projet graphique doit aboutir à une fresque réalisée par un artiste en collaboration avec des habitants de la commune.

A La Regrippière, le site choisi est un des murs du vestiaire de foot.

Ce projet citoyen est l'occasion de réunir des bénévoles autour de l'artiste.

Si cet atelier vous intéresse, inscrivez-vous en mairie et participez à l'élaboration de cette œuvre. Début premier trimestre 2022.

- Pour le second projet, la commission invite toutes les personnes intéressées par l'art à se regrouper pour réfléchir à la tenue d'expositions ponctuelles et diverses : peinture, sculpture, tricot poterie dans une salle, sur la commune ou dans les jardins.

Pour ces beaux projets, prenez contact avec la mairie ou auprès de :

armelle.durand@mairie-laregrippiere.fr



REPAS DES AINÉS

Après son absence en 2020, le repas était de retour cette année le samedi 6 novembre 2021. Nos Aïnés ont été nombreux à répondre à l'invitation de la municipalité et a profité de ce moment de retrouvailles, convivial.



MARCHÉ DE NOËL

Le marché de Noël qui s'est tenu le 27 novembre dernier a réuni dix-huit exposants. Il a été plébiscité par 250 visiteurs.

Gwladys Bouligang, à l'initiative de cette animation, est satisfaite de la fréquentation et se félicite de la collaboration avec la mairie et les associations.



NOUVELLES ACTIVITES SUR LA COMMUNE

Vanessa Gautier, éducatrice spécialisée et en libérale depuis sept ans dont trois ans sur Nantes.

Membre de l'association Am'humour, siégeant depuis le 30 juillet 2021 à la Regrippière.

Cette association a pour vocation d'accompagner des personnes fragiles (de l'enfance à la personne âgée), sur les sujets de l'hypersensibilité, l'hyperémotivité, avec une approche de l'estime de soi.

Il est nécessaire de trouver la clé de fonctionnement de son hypersensibilité et accueillir son équilibre émotionnel.

Les outils sont riches et variés selon le projet et la demande de chacun : shiatsu, méditation, l'auto-hypnose, scan émotionnel du corps. Animation d'ateliers ponctuelles sur l'estime de soi, l'hypersensibilité, et des séances individuelles et/ou de groupe.

A compter de janvier 2022, des séances hebdomadaires de méditations thérapeutiques d'une heure les jeudis soir à 19h et les samedis matin à 9h.

6 La Bouchefoire
06 88 15 35 21
www.amhumour.fr



Vincent Lux diplômé d'un bac pro agricole dans le domaine du cheval de sport s'est reconverti il y a plus de 15 ans dans les métiers du bâtiment.

Pendant ces 15 années il a évolué dans plusieurs corps de métiers tels que l'étanchéité (toitures terrasses, étanchéité enterrée...), la couverture, l'isolation et l'aménagement des combles.

Suite à ce parcours varié et enrichissant Vincent Lux a ouvert sa société de multi services en tant qu'auto entrepreneur le 1er octobre 2021.

Il vous propose trois catégories de services pour vous simplifier le quotidien :

- Travaux, rénovation et aménagement de l'habitat
- Jardinage et entretien des espaces verts
- Garde et alimentation des animaux de compagnie (chiens, chats, chevaux...)

Polyvalent, rigoureux et motivé par le travail bien fait, il répondra à vos attentes pour vous accompagner au mieux dans vos projets.

Pour tout renseignement, vous pouvez le contacter au 06 18 50 56 96.

N'hésitez pas à vous rendre sur son site internet ou sur sa page Facebook :

<https://www.vincentluxmultiservices.com>

<https://www.facebook.com/Vincent-Lux-Multi-Services-105411351894806/>



THÉÂTRE LES AMUS'CADETS

Cette année, les Amus'cadets, la troupe de théâtre de La Regrippière, vous dit enfin tout !

Le rideau s'ouvre à nouveau sur la troupe de théâtre de La Regrippière. Vous êtes invités à les applaudir cette année encore sur trois weekends consécutifs et pour six séances :

- samedi 12 mars 20 h 30
- dimanche 13 mars 15 h
- samedi 19 mars 20 h 30
- dimanche 20 mars 15 h
- vendredi 25 mars 20 h 30
- samedi 26 mars 20 h 30

Du rire, de la bonne humeur garantie ! Les Amus'cadets vous présentent :

« JE NE LUI AI PAS ENCORE TOUT DIT » - Comédie de Patricia Haubé

Alex souhaite ouvrir avec son ami Stéphane une discothèque à Nice mais il n'a pas les fonds nécessaires. Les propositions de Stéphane pour trouver cet argent sont pour le moins farfelues. Alex décide alors de demander une aide financière à Thérèse sa mère, femme autoritaire et grenouille de bénitier qui va accepter à condition que son fils lui présente une future belle fille posée et distinguée, aux antipodes des jeunes femmes que fréquente d'ordinaire Alex.

Celui-ci, au pied du mur, va faire appel à son amie de longue date, Bénédicte, pour jouer le rôle de la parfaite future épouse auprès de la maman exigeante.

Cela aurait pu très bien fonctionner si un petit grain de sable n'était pas venu tout bouleverser. Par un mauvais concours de circonstance, Bénédicte se retrouve en religieuse...

Réservations à partir du 15 février : lesamuscadets@gmail.com ou 06 84 49 59 31

THÉÂTRE LES BOUFFONS

La Troupe « Les Bouffons » de Vallet est heureuse de retrouver son public pour vous interpréter une pièce de Patrick HAUDCOEUR :

« **BROADWAY NOUS VOILA** »

Une pièce pour rire mise en scène par Nicolas Brandicourt.

Au Champilambart :

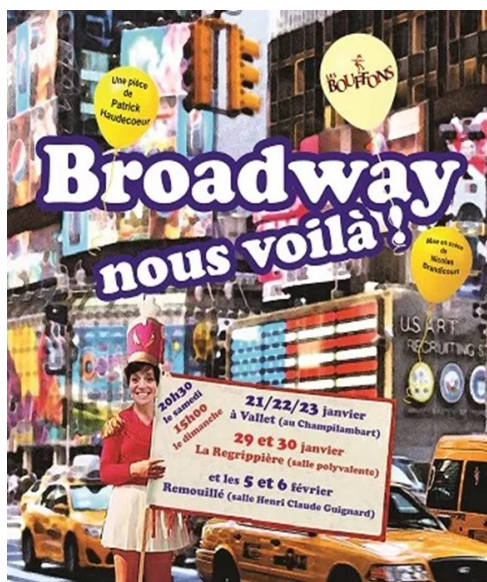
- vendredi 21 janvier à 20h30
- samedi 22 janvier à 20h30
- dimanche 23 janvier à 15 h.

Nous serons également présents à LA REGRIPIÈRE à la Salle Polyvalente :

- samedi 29 janvier 2022 à 20 h 30
- dimanche 30 janvier 2022 à 15 h

Réservations :

- HYPER U DE VALLET
- sur le site lesbouffons.net



CARTE DE VŒUX

Comme l'année dernière, des cartes de vœux ont été réalisées par les enfants de CM1 et CM2 des deux écoles pour être envoyées aux aînés de la commune. Voici quelques-unes des réalisations des enfants.

Pour l'école Clément Pellerin, ces cartes sont préparées pendant les ateliers TAP.



SAPIN

Le sapin a été installé début décembre au niveau du parc.

Les enfants des écoles Clément Pellerin et du Sacré-Cœur sont venus y poser les décorations qu'ils avaient préparées en classe.

Cette année encore, les enfants ont fait preuve de créativité pour nous transmettre l'esprit de Noël.

Un grand merci à eux et à leurs enseignantes.



ECOLE SACRE CŒUR



L'automne en TPS, PS et MS !

En novembre et décembre, nous sommes sortis sur la cour et au parc pour découvrir et mieux connaître les arbres. Nos sens ont été sollicités afin de les explorer. Nous avons pu les regarder, les toucher, les sentir et les écouter.

Nous avons également ramassé quelques éléments trouvés sur le sol : écorces, branches et feuilles.

De retour en classe, des observations avec une loupe ont suivi ainsi que des recherches dans les albums documentaires.





Nous avons ensuite découvert quelques fruits que les arbres nous apportent en automne : les noix, les marrons, les châtaignes, les noisettes et les glands.

Un gâteau aux noix a été réalisé pour fêter les anniversaires de novembre.

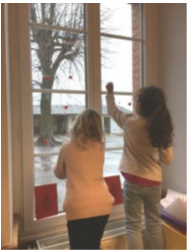
Aussi, nous avons eu l'idée de décorer la classe avec les couleurs de l'automne en réalisant une fresque collective avec les feuilles mortes.

Maintenant que nous en savons plus sur ces êtres vivants, nous sommes bien décidés à mieux les respecter.

Bricolage dans la classe GS - CP !

Depuis quelques jours nous nous préparons à la grande fête de Noël.

Nous avons commencé par décorer au pyrograveur des rondins de bois que nous avons accrochés dans « l'arbre citoyen de la commune ». Nous avons aussi décoré la classe, le sapin et la crèche.



Parrainage dans la classe CM1 - CM2 !

Cette année, les parrainages entre les classes de l'école sont possibles. Ils permettent de vivre des projets multi-âges.

Les élèves de CM1-CM2 sont parrains ou marraines d'un élève de GS-CP.

Vendredi 8 octobre 2021, c'était le lancement de cette belle aventure... Nous avons fêté les anniversaires d'août et de septembre. Puis, nous avons partagé le gâteau de l'automne.



Retrouvez tous les projets de l'école sur notre site internet : <http://sacrecoeur-laregrippiere.fr>

Si vous souhaitez prendre contact avec la directrice : Madame Françoise BARRÉ

Par courriel : ecole.sacre.coeur@gmail.com - Par téléphone : 02.40.33.63.60

PERMANENCE D'ÉCOUTE ET DE SOUTIEN AUX PARENTS DU VIGNOBLE

Sur le Vignoble Nantais, l'École des parents et des Éducateurs propose des permanences de soutien aux parents, assurés par une psychologue.

Parents, vous pouvez venir seuls ou accompagnés de l'enfant ou l'adolescent pour :

- Être écoutés, soutenus, guidés, accompagnés dans votre rôle de parents
- Echanger sur une situation personnelle qui interroge ou pose problème (problème relationnel, familial, scolaire ou de comportement)

Vous êtes intéressé ?

Contactez le standard de la Délégation Vignoble au 02 44 76 40 00 et prenez rendez-vous sur la permanence de votre choix :

- LE LOROUX BOTTEREAU, à l'Espace Départemental des Solidarités - 15 route de Barbechat
Le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
28 janvier 2022 ; 25 mars 2022 ; 3 juin 2022 ; 22 juillet 2022
- AIGREFEUILLE SUR MAINE, à l'espace Départemental des Solidarités - 4 rue Lavoisier
Le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
14 janvier 2022 ; 11 mars 2022 ; 6 mai 2022 ; 1er juillet 2022
- VALLET à l'espace Départemental des Solidarités - 48 rue d'Anjou
Le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
7 janvier 2022 ; 25 février 2022 ; 22 avril 2022 ; 24 juin 2022
- A LA HAYE FOUASSIERE, à la Maison de l'Enfance - 6 rue Chanoine Dubois
Le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
11 février 2022 ; 8 avril 2022 ; 17 juin 2022
- A CLISSON à la Délégation Vignoble - 2 cours des Marches de Bretagne
Le jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
13 janvier 2022 ; 10 février 2022 ; 17 mars 2022 ; 21 avril 2022 ; 12 mai 2022 ;
30 juin 2022

Une participation financière vous sera demandée en fonction de votre quotient familial CAF

Point Ecoute Parents 02 40 35 00 88
Lundi, mercredi et vendredi de 10h à 13h
Mardi et jeudi de 15h à 18h
Le 1er samedi du mois de 10h à 13h

Siège Ecole des parents et des éducateurs, sur rendez-vous
28 rue Romain Rolland 44100 NANTES
4ème étage - interphone n° 43
02 40 35 47 73 (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00)



RUGBY CLUB LE LANDREAU



Le Rugby Club Le Landreau propose une section rugby à 5 ouverte aux inscriptions. Les entraînements ont lieu les dimanches de 10h à 11h30
Au stade Pierre Charpentier - Le Landreau

Plus d'informations ou inscriptions :
rugby.le.landreau.44@gmail.com

COURS DE COUTURE

L'A.S.C.R. vous propose une fois par mois des cours de couture, pour les adultes et les enfants

Cours adulte : une fois par mois le lundi soir de 19h30 à 21h
2 heures et demi de cours pour 25€ par mois

Cours enfant/ado : une fois par mois le mercredi de 16h30 à 18h30
2 heures de cours pour 22€ par mois

Pour toutes informations et inscriptions :
Céline Miceli
06 62 58 29 80



LA PETITE HISTOIRE DES ROIS DE FRANCE A LA REGRIPIERE

Les rois de France ont plusieurs fois fait escale à la Regrippière soit trois rois et une duchesse.

Ce fut en premier Charles IX qu'accompagnait Catherine de Médicis. Le monarque et sa mère qui accomplissaient un périple à travers les provinces françaises, firent étape le 9 octobre 1565, ils logèrent au couvent. Avec la cour, se trouvait également le futur Henri IX. Ils venaient de Beaupréau et le couvent se trouvait sur la route de Nantes, but du voyage royal. La ville offrira « quatorze haquenées et plusieurs tonneaux d'excellent vins d'Anjou et de Vallet ».



Un siècle plus tard, Louis XIV en personne fut accueilli au monastère et y passa la nuit.

C'était en 1661, au temps de la disgrâce de Fouquet, surintendant des finances.

Le jeune roi de 23 ans se rendait à Nantes où il devait, dit-on, manger du raisin de la Hautière, dont-on faisait déjà le muscadet. Le melon de Bourgogne avait été introduit en Loire Inférieure une dizaine d'années plus tôt.

Autre visiteuse de marque mais qui ne fût point hébergée au Prieuré, la Duchesse du Berry, conspirant contre le roi Louis-Philippe pour le compte de son beau-père, alors en exil.

La duchesse s'arrêta dans une maison au bord de la Sanguèze. Désireuse de boire un bol de lait dans une ferme, elle fit halte et soupa avant de continuer vers Nantes.

Il lui restait des fonds à distribuer pour le département qu'elle quittait, elle aurait rempli, une soupière et les paysans furent heureux et surpris. Une autre version raconte qu'elle aurait eu besoin de se soulager d'un besoin naturel et n'aurait eu à sa disposition qu'une soupière qu'elle rendit avec une pièce.



En souvenir de son passage, le village où elle fit halte pris le nom de la Ducherie.

Dans le prochain numéro : « L'horloge de l'église et le coq du clocher »

Deuxième trimestre 2022 : début des travaux sur la commune.

Début 2023 : les premiers locaux seront éligibles à la fibre optique.

Fin 2023 : raccordement possible pour 557 locaux. **100 % de la commune sera alors éligible au très haut débit.**

Le déploiement étant progressif, rendez-vous sur numerique.loire-atlantique.fr pour connaître l'état d'avancement local par local.



© Paul Pascal / Département de Loire-Atlantique



À noter : ces travaux d'aménagement de la fibre optique nécessitent des interventions sur la voirie qui peuvent entraîner quelques fermetures temporaires de routes.

Objectif 100 % fibre en Loire-Atlantique

Depuis 2017, 114 000 locaux répartis sur 60 communes sont en cours de raccordement. Ce programme, qui représente un investissement de 108 millions d'euros, est porté par le Département et cofinancé par :



Afin d'atteindre le 100 % fibre en Loire-Atlantique d'ici 2025, le Département a confié en 2020 le raccordement des 179 000 locaux restants à **Fibre 44**. Cette délégation de service public, conduite par Axione, a pour mission de déployer et d'exploiter le réseau, qui reste la propriété du Département.

FIBRE 44

Avec le soutien de :



La fibre optique, pour quoi faire ?

Ordinateurs, télévisions, téléphones, tablettes, consoles de jeux... De plus en plus d'objets sont connectés en simultanée sur les box internet et nécessitent un débit important.

Différente de l'ADSL qui utilise les lignes téléphoniques en cuivre, la fibre optique est un fil en verre qui propage la lumière. Elle permet de transmettre les données à très haut débit. Le réseau de fibre optique est aujourd'hui celui qui offre les meilleures performances.

À titre d'exemple :

Temps de chargement d'un fichier de 5 go :

- **1h23** avec une connexion **ADSL 8 Mbit/s**
- **80 s** avec une connexion **fibre optique 500 Mbit/s**

POUR TOUT SAVOIR

SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE EN LOIRE-ATLANTIQUE :

Rendez-vous sur numerique.loire-atlantique.fr

ou contactez le **0 800 80 16 44**

janv. 2022

sèvre & loire news

la lettre d'infos mensuelle de la Communauté de communes Sèvre & Loire



0792201010

MEILLEURS VŒUX 2022

EN SÈVRE & LOIRE



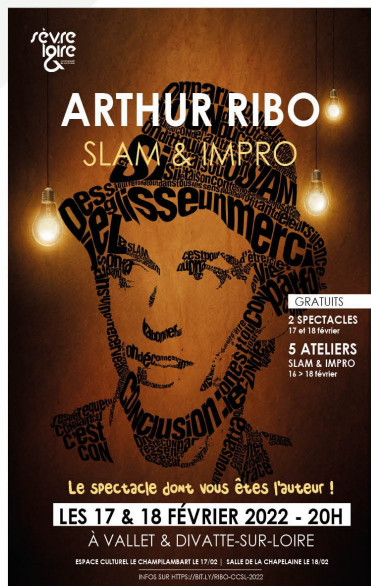
A l'heure où je vous parle, les fêtes de fin d'année approchent à grands pas ! Alors, je profite de cet espace dédié pour remercier les communes de promouvoir chaque mois les informations de la Communauté de communes Sèvre & Loire. Depuis 2017, nous avons à cœur de vous informer avec un souci d'exhaustivité et de

proximité via votre journal municipal. Complémentaire des supports de la CCSL (journaux, newsletters, sites internet, page Facebook Sèvre & Loire), le magazine municipal est un excellent vecteur d'informations, riche en actualités ! Ce dernier est à l'image de la formidable collaboration et complémentarité qui caractérisent si bien nos liens entre communes et intercommunalité sur l'ensemble de notre territoire Sèvre & Loire. Notre territoire, c'est aussi 49 000 habitants et 11 communes aux mille et un visages, réunis en une seule entité la Communauté de communes Sèvre & Loire. Cet espace m'offre donc l'occasion de vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année, de Noël et une très belle année 2022 ! J'espère qu'elle sera davantage propice aux partages et aux échanges à l'image de nos prochains événements "Arthur Ribo" qui aura lieu en février, de "Vivre Autrement" et de "Festi'Famille" qui se poursuivront en 2022.

Belle année 2022 en Sèvre & Loire,

Christelle Braud, Présidente de la Communauté de communes Sèvre & Loire

PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE (PCT)



ARTHUR RIBO SLAM & IMPRO BIENTÔT CHEZ NOUS !

INSCRIVEZ-VOUS POUR DÉCOUVRIR CET ART

La CCSL vous invite en février à devenir l'Auteur d'un spectacle ou à participer à un atelier slam et impro.

Arthur Ribo sera en spectacle à Vallet, le 17 février et à Divatte-sur-Loire, le 18 février. Sont aussi proposés 5 ateliers participatifs "slams & impros", du 16 au 18 février 2022. Ouverts à tous les publics.

RÉSERVATIONS : Réseau des bibliothèques / Bibliothèques municipales / Espace culturel le Champilambart
Infos : <https://bit.ly/ribo-ccsl-2022>

SPECTACLE À VALLET | 17/02 À 20H | RÉSA AU CHAMPILAMBART
02 40 36 20 30

SPECTACLE À DIVATTE-SUR-LOIRE | 18/02 À 20H | RÉSA BIBLIOTHÈQUE OU
02 40 33 37 93

ATELIERS SLAM DU 16 AU 18/02 | RÉSA DANS VOTRE BIBLIOTHÈQUE CCSL

RETROUVEZ LE PROGRAMME ET TOUTES LES INFOS SUR :
<https://bit.ly/ribo-ccsl-2022>



REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK en likant la page Facebook de « La Communauté de communes Sèvre & Loire ».

Ne ratez plus rien ! ACTUS, HORAIRES, INFOS, ÉVÉNEMENTS, PHOTOS, VIDÉOS, ÉQUIPEMENTS...

PISCINES

TRAVAUX DIVAQUATIC

ENVIE DE VOUS Baigner en SÈVRE & LOIRE ? Ayez le REFLEXE NAIADOLIS A VALLET

Depuis septembre 2021, les travaux de la Piscine Divaquatic au Loroux-Botttereau sont lancés et ce, pour un peu plus d'un an.



Ouverte au public malgré les travaux jusqu'au 19 décembre dernier, la piscine intercommunale Divaquatic située au Loroux-Botttereau, devrait réouvrir au public en janvier 2023.

Afin d'enrichir l'offre aquatique proposée aux habitants du territoire, il a été décidé d'engager de gros travaux à la piscine du Loroux-Botttereau et de convertir le bassin extérieur en bassin nordique. Les quatre premiers mois de travaux en extérieur du bassin nordique ont déjà permis de réaliser les fondations de l'extension. Aujourd'hui, les travaux ne sont plus compatibles avec l'accueil public et ce, depuis le 19 décembre 2021.

A l'horizon de janvier 2023, vous pourrez bénéficier d'une piscine toute rénovée avec un bassin extérieur chauffé accessible de l'intérieur. En attendant la réouverture, les artisans sont à pied d'œuvre pour réaliser la mise en conformité, l'extension des locaux permettant d'accueillir jusqu'à 600 personnes en simultané. Sont aussi prévus l'extension des vestiaires, de l'accueil, des locaux sociaux et techniques, le réaménagement des existants, des aménagements extérieurs dont la transformation du bassin extérieur en bassin nordique inox, la reprise des menuiseries intérieures et extérieures, l'acoustique halle bassin, l'isolation par l'extérieur et le traitement de l'eau... Un gros chantier qui va nécessiter un gros investissement de la part de la Communauté de communes Sèvre & Loire, soutenue par nos partenaires financiers.

Le coût des travaux :

- **Montant total des travaux estimés à 5 032 415€ dont 4 300 054 euros HT de travaux.**

Montant total des subventions pour ce projet à hauteur de 1275 122,44 euros et de 721 446 euros dans le cadre du Contrat Territorial Régional (CTR 2020) et du plan de relance, répartis comme suit Région, 721 446 € et Etat 553 676,64 €.

QUELLES SONT LES PRIORITÉS POUR PALLIER À CETTE ANNÉE DE FERMETURE DES BASSINS DE LA PISCINE AU LOROUX-BOTTREAU ?

MAINTENIR L'ACTIVITÉ POUR TOUS

Depuis le 1^{er} septembre, la piscine Naïadolis à Vallet, est gérée directement par la communauté de communes. Cela va permettre une certaine flexibilité et une complémentarité des offres de services pendant la période de fermeture de l'équipement situé au Loroux-Botttereau. Le début d'année 2022 est l'occasion pour l'équipe de Divaquatic de rejoindre le bassin aquatique situé à Vallet en soutien de l'équipe actuelle de Naïadolis pour proposer des activités dans les bassins situés à Vallet tout en jonglant avec les créneaux habituels de l'équipement.

FAVORISER L'APPRENTISSAGE DE LA NAGE POUR LES SCOLAIRES

Dans le cadre de la fermeture de Divaquatic, il a été privilégié des plages horaires réservées à l'apprentissage des scolaires. Ainsi quelques scolaires du secteur Loire continueront à bénéficier de cours d'apprentissage à Naïadolis, tout en maintenant les créneaux actuels de Naïadolis. En effet, après deux années décausées d'apprentissage des scolaires, la natation pour les jeunes générations reste une priorité d'enseignement.

MAINTENIR L'ACCÈS DES USAGERS DE DIVAQUATIC À NAÏADOLIS

S'il vous reste des cartes d'entrées, adultes, enfants ou cartes temps pour les ouvertures public :

- Elles sont valables à la piscine Naïadolis à Vallet pendant les travaux.
- Vos cartes seront aussi toujours utilisables à la réouverture de Divaquatic en 2023.

PROPOSER DES ACTIVITÉS AQUATIQUES DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES À NAÏADOLIS

Concernant les activités, en fonction des créneaux proposés et des places disponibles à Naïadolis :

- Il sera possible de s'orienter vers la piscine intercommunale, située à Vallet, pour le même tarif pour les usagers de Divaquatic.
- Les abonnements aux activités enfants ou adultes de Divaquatic se font au semestre. Il sera donc possible à partir de mi-janvier de faire son inscription pour le 2^{ème} semestre qui débutera en février.

Pour tous renseignements sur les horaires, activités ou inscriptions : ayez le réflexe Site Piscines Sèvre & Loire ou bien sur notre page Facebook #PiscineNaïadolis.

ADHÉRENT, NAGEUR, HABITUÉ OU HABITANT DE SÈVRE & LOIRE : POUR PRATIQUER VOTRE ACTIVITÉ PRÉFÉRÉE APRÈS LE 19 DÉCEMBRE, RDV À LA PISCINE INTERCOMMUNALE NAÏADOLIS À VALLET.

INFOS : piscines.cc-sevreluire.fr

A DÉCOUVRIR

A MOINS DE 30 KMS DE CHEZ SOI

CHAMPTOCEAUX

Découvrez Champtoceaux, commune déléguée d'Orée d'Anjou.

Située à 70m au-dessus de la Loire, cette ancienne cité médiévale offre, depuis le point de vue « le Champalud » un panorama exceptionnel sur le fleuve ligérien et ses méandres.

Détruite en 1420 par le Duc de Bretagne, il reste aujourd'hui de la citadelle quelques vestiges : deux tours d'entrée et les ruines de l'ancienne place forte.

Dans son temps, la citadelle représentait deux fois et demie celle de Carcassonne et s'étalait sur 30 Ha.

En sortant du cœur histoire et longeant la Loire arrêtez-vous à La Patache, village typique de pêcheurs aux ruelles étroites et maisons étagées à flanc de coteau.

Ce patrimoine historique est baigné dans un écrin de verdure resté sauvage.

C'est dans ce décor pittoresque que les viticulteurs donnent vie au cru communal Champtoceaux, un muscadet de garde velouté et soyeux d'agrumes et de pêches.

Selon vos envies, découvrez le village de Champtoceaux à pied, à vélo ou depuis l'eau.



POINT DE VUE LE CHAMPALUD



LA PATACHE



LA CITADELLE

CONCILIEUR DE JUSTICE



La conciliation sous entend qu'il y a litige entre deux ou plusieurs personnes.
La procédure de conciliation est, maintenant, obligatoire avant tout dépôt de requête au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Nantes.

Dans quel cas le conciliateur peut-il vous aider ? Quelques exemples :

- Baux locatifs : vous avez habité un appartement que vous venez de quitter. Le propriétaire ne vous a pas remboursé votre dépôt de garantie. Le conciliateur peut vous aider.
- Consommation : Vous avez acheté un véhicule d'occasion à un particulier. Le véhicule est tombé en panne quelques jours après. Le contrôle technique fourni par le vendeur n'est pas un engagement de garantie. Le conciliateur peut vous aider
- Nuisances sonores : Dans votre village c'est la fête tous les samedis. Bruits de musique, de conversations, claquement de portières. Le conciliateur peut vous aider.
- Construction, malfaçons : Une fuite d'eau est apparue dans votre logement après les dernières pluies. Le conciliateur peut vous aider.

Des permanences sont mises en place sur rendez-vous

Au Point Justice Communauté sèvre et Loire—Mairie de VALLET

02 40 33 92 00

Permanences 2022 : 06 et 20 janvier, 3 et 17 février, 3, 17 et 31 mars, 14 et 28 avril, 12 et 19 mai ; 2, 16 et 30 juin.

De 10h15 à 17h30. Rdv de 45 minutes

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

Vous aimez le contact avec les personnes âgées.

Le service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) de la CCSL recrute des auxiliaires de vie pour l'entretien du logement, des aides à la toilette, la préparation de repas...



Vous êtes intéressé :

Contactez le service au 02 51 71 92 20

Ou envoyez CV et lettre de motivation à aideadomicile@ccsevreloire.fr

COMPTAGE DES OISEAUX DES JARDINS

BRETAGNE VIVANTE organise pour la 10ème année en Loire-Atlantique l'opération « comptez les oiseaux des jardins » les 29 et 30 janvier 2022.

Cette opération de sciences participatives propose à tous ceux qui le souhaitent de compter pendant une heure les oiseaux de son jardin ou d'un parc proche et d'envoyer les résultats à Bretagne vivante avec deux objectifs :

- > permettre une sensibilisation du public
- > réaliser une analyse de l'évolution des populations d'oiseaux au fil des années.

Pour tous renseignements : Bretagne vivante

02 40 50 13 44 - www.bretagne-vivante.org



MISSION LOCALE



La Mission Locale du Vignoble Nantais remplit une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans. La Mission Locale est présente sur l'ensemble du territoire du Vignoble avec 7 lieux de permanences répartis sur les communes de : Montbert, La Haye Fouassière, Haute-Goulaine, Le Loroux-Bottereau, Divatte sur Loire, Vallet et Gorges.

JEUNES 16 à 25 ans : un accompagnement global et personnalisé

La Mission Locale favorise l'autonomie des jeunes par, l'information sur les métiers, les formations, l'emploi dont l'apprentissage, le soutien aux démarches administratives, la vie sociale (mobilité, logement, santé, sport, loisirs...) et les aides financières.

En venant à la Mission Locale, le jeune bénéficie d'un accompagnement personnalisé en face à face avec un conseiller dédié qui l'écoute et l'oriente dans ses démarches.

Pour favoriser l'insertion des jeunes, la Mission Locale met en place des actions régulières comme des visites d'entreprises « Métiers Réalités » pour faciliter la rencontre entre les jeunes et les professionnels.

Des informations collectives sont organisées sur différents thèmes, par exemple « l'apprentissage », des actions sont également déployées en fonction des besoins des jeunes comme l'action AFODIL qui a pour but de faciliter l'accès au permis des jeunes en manque d'autonomie.

Sur l'année 2021, 1 000 jeunes ont été accompagnés par la Mission Locale.

La Mission Locale coordonne aussi tous les dispositifs mis en place par l'Etat comme #1jeune1solution », l'obligation de formation pour les 16-18 ans, les aides financières et la Garantie Jeunes.

Le dispositif « **Garantie Jeunes** », est ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans dont le leitmotiv est **L'emploi d'Abord !** La « Garantie Jeunes » repose sur un contrat d'engagement réciproque entre le jeune et la Mission Locale pendant une durée de 9 à 18 mois. Ainsi, après plusieurs semaines en collectif avec d'autres jeunes du territoire, le jeune poursuit son parcours vers l'emploi tout en conservant un accompagnement individuel renforcé par des entretiens réguliers avec son conseiller référent. Une allocation financière durant le dispositif peut être allouée au jeune en fonction de ses ressources.

Pour assurer cette mission, la Mission Locale s'appuie sur une équipe de conseillers et sur un réseau solide de partenaires composés de collectivités, d'entreprises, d'associations, d'établissements scolaires...

Pour bénéficier d'un accompagnement avec la Mission Locale, il suffit de nous contacter au 02.40.36.09.13 pour prendre un premier rendez-vous ou laisser un message sur le site www.missionlocalevignoblenantais.fr.

A chaque rendez-vous, le rendez-vous suivant est programmé.

Retrouvez toutes les actualités sur le site de la Mission Locale « missionlocalevignoblenantais.fr »

Inscription à la Mission Locale au 02.40.36.09.13
3 Place Maurice Renoul – 44190 GORGES

MFR DE CLISSON

La MFR-CFA de Clisson, Centre de formation d'apprentis à proximité
L'orientation par alternance,
La menuiserie par apprentissage,



Accueil des jeunes en alternance :

⇒ SOUS STATUT SCOLAIRE : 3ème en alternance

Permet aux jeunes, après la 4ème de choisir ou confirmer leur orientation au travers de stage en entreprises.

⇒ EN APPRENTISSAGE : Sortie de 3ème ou âgés de 16 ans

C.A.P. menuisier fabricant

C.A.P. menuisier installateur

C.A.P. constructeur bois (COB)

B.P. (Brevet Professionnel) menuisier

Portes Ouvertes :

- ◆ vendredi 29 janvier 2022 de 17h à 20h
samedi 30 janvier 2022 de 9h à 23h

- ◆ vendredi 26 mars 2022 de 17h à 20h
samedi 27 mars 2022 de 9h à 13h

Pour toute information, contacter :

Centre de formation d'Apprentis (C.F.A.) des Maisons Familiales Rurales

Route de la Blairie

44190 CLISSON

mfr.clisson@mfr.asso.fr

02.40.06.91.51

Site : mfr-clisson.fr

LES COMPAGNONS DU DEVOIR

JOURNÉES PORTES OUVERTES
14, 15 et 16 janvier 2022
11 et 12 mars 2022

LES COMPAGNONS DU DEVOIR
et du Tour de France

« Partage et solidarité,
c'est ça apprendre avec
les Compagnons du Devoir. »

Apprentis tailleur de pierre, maroquinier,
boulanger, mécanicien, bâtisseur-maçon

Pour en savoir plus

www.formezvousautrement.fr

LES CONSEILS DE MAXIME MACÉ JARDINIER HORTICULTEUR

En ce début d'année, je commencerai tout d'abord par vous souhaiter tous mes vœux de bonheur et une bonne santé.

Côté jardin, il est temps à présent de préparer l'année à venir.

La semence de pomme de terre est disponible : vous pouvez les mettre à germer dans une pièce sombre. (pour une pomme de terre prime, pensez aux variétés « nawen, bonnote, dolwen de Bretagne etc »)

Vous pouvez aussi semer vos radis TRETO en serre ou sous abris.

Pour les propriétaires de serre, les choux pommes et choux fleurs d'hiver sont disponibles ainsi que la laitue étincelle.

Il est encore temps de planter vos fruitiers, arbustes et rosiers.

Côté paysage, c'est le moment pour l'entretien et l'élagage : taillez vos rosiers et arbustes, repaillez vos massifs, nettoyez vos vivaces,

Le taillage des fruitiers peut débuter lui aussi.



Vous avez pu voir que la commune vous offre ce mois ci un petit sachet de graines.

Installer des plantes mellifères est un moyen efficace d'aider les pollinisateurs dans leur survie.

Sans abeilles et insectes pollinisateurs, la reproduction de nombreux végétaux est mise en danger. Semez les graines dans votre jardin et participez à cette démarche écoresponsable.

Prenez soin de vous et vos proches et à bientôt à la jardinerie!

Dicton du mois «janvier sec et beau, remplit cuve et tonneaux »

LA RECETTE : GÂTEAU AUX AMANDES



- 1 pot de crème fraîche 20 cl
- 1 pot de farine
- 1 pot de sucre + 1/2 pot
- 4 œufs
- 1 sachet de levure
- 80g de beurre
- 1 sachet d'amandes effilées
- 4 cuillères à soupe de lait



Mélangez la farine avec le levure et le pot de sucre.

Ajoutez les œufs et la crème fraîche.

Versez la pâte sur une plaque ou dans un moule beurré et faites cuire au four à 180° (Th 5-6) pendant 25 minutes.

Pendant ce temps, mélangez le beurre, le 1/2 pot de sucre et le lait.

Versez la préparation sur le gâteau à la sortie du four.

Parsemez les amandes effilées.

Passez le gâteau au grill pendant 5 minutes.

Conseil : vous pouvez diminuer les quantités de sucre.

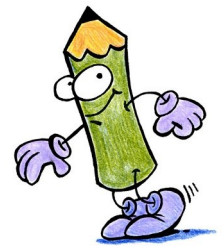
Accord met/vin

Ce pinot gris des Frères Couillaud est un vin sensuel, sur la pêche et l'anis, rehaussé de notes miellées. Un vin tendre et épicé, mais gardant l'air marin"

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.
A consommer avec modération.

JEUX

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B								■		
C							■			
D					■				■	
E				■						
F			■			■				
G									■	
H						■				
I							■			
J				■						



VERTICAL

1. Relatif au poumon
2. De Corée, ou de Chine, ou du Japon
3. Le mendiant la fait—Laitue de mer
4. Vieux bœufs—Mélange de veau ou d'aveu
5. Voyelles d'Eire—Sous vêtement féminin
6. A l'envers : couper la barbe—Syndicat d'initiative
7. Infinitif—Bouge beaucoup
8. Entasse beaucoup
9. Grand rangement—Interjection—Au début de la route
10. Le numéro 28 en France

HORIZONTAL

- A. Petite fleur des prés
- B. Il est prêteur—Petite rigole
- C. Anciennes mesures linéaires—Passe en courant
- D. Pas brillants—Arme pour la flèche
- E. Enlève—Destination pour les Rois Mages
- F. Négation— Version originale— Il reste toujours sans rien dire
- G. Maison pour poissons rouges, ...ou bleus
- H. Combien ont-ils de pattes ? -- Notre monnaie
- I. Hebdomadaires de salle d'attente—Il vaut mieux suivre son règlement
- J. Est, Sud, Est—Celui qui vise

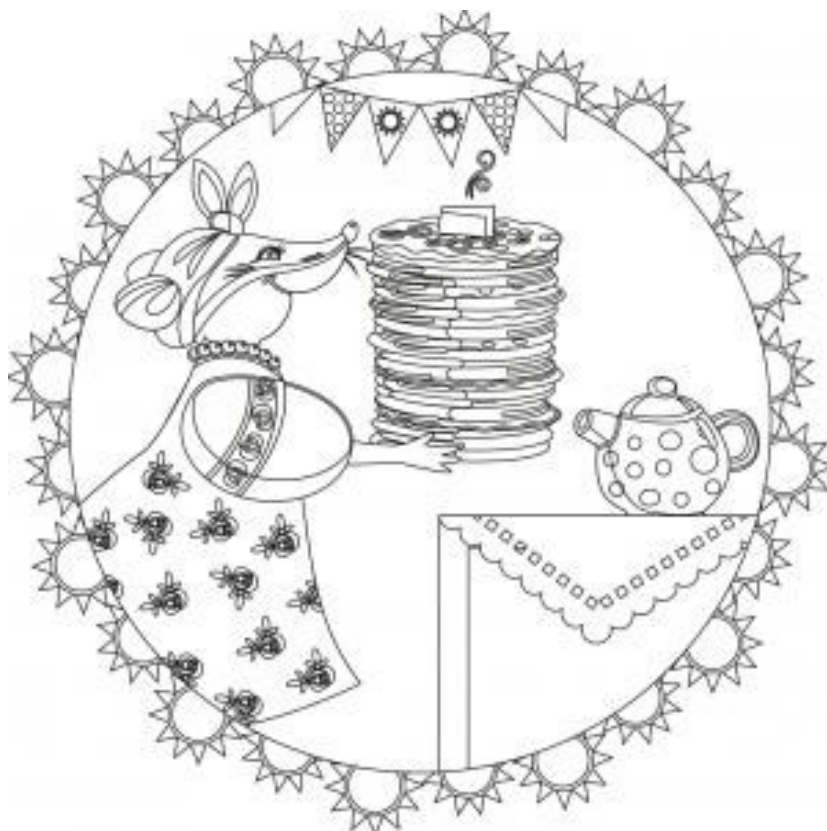
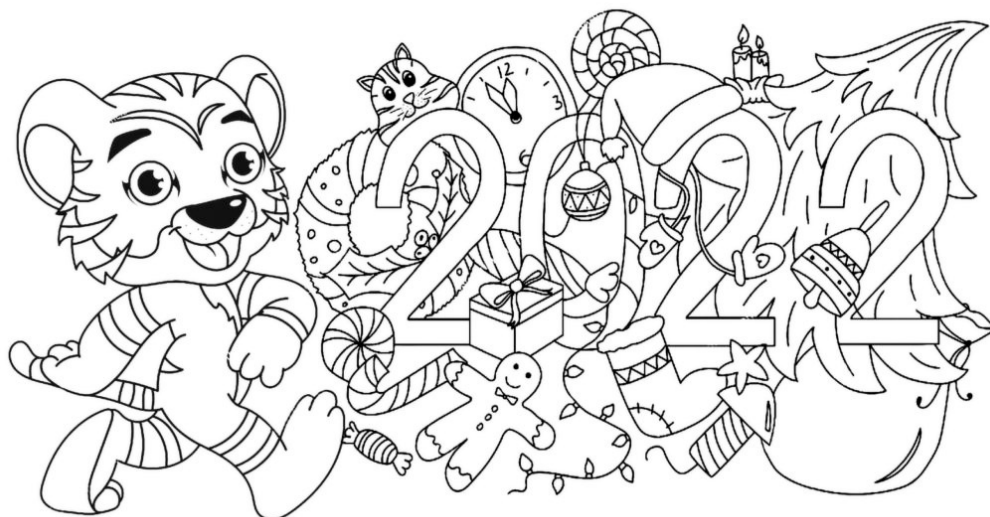
RÉPONSES AU JEU DU MOIS PRÉCÉDENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	A	N	E	M	O	M	E	T	R	E
B	R	E	V	E	L	A	T	I	O	N
C	T	R	A	C	A	S	S	E	N	T
D	I	F	■	H	■	S	■	R	D	R
E	S	■	F	A	I	E	N	C	E	E
F	A	V	E	N	■	U	N	E	■	P
G	N	E	C	T	A	R	■	S	U	R
H	A	A	A	■	I	■	R	■	■	I
I	L	U	M	I	N	A	I	R	E	S
J	E	X	P	R	E	S	S	I	V	E



Jeu proposé par une habitante de La Regrippière.

COLORIAGE POUR ENFANTS



JEU DES ERREURS POUR ENFANTS

Trouve les 10 différences entre les deux dessins. Entoure-les.



Olivier CROGUENNEC
48 ans
Membre actif des Amus'cadets

Quel est votre parcours?

Je suis né à NANTES.

Je suis arrivé dans le vignoble Nantais en 1989 en faisant les vendanges chez Serge Gauvart au Domaine des Censives.

C'est là que je rencontre Thérèse, la sœur de Serge. Elle devient mon épouse et nous nous installons à La Regrippière en 1999.

De 1999 à 2002 j'intègre différentes associations : l'A.P.E., la cantine ainsi que le comité des fêtes, où je suis resté jusqu'en 2010.

En 2003, Serge me demande de participer aux rencontres du théâtre. Je commence alors mes premières répétitions en tant qu'acteur et depuis je n'ai pas quitté l'association.

Comment préparez-vous vos rôles ?

Après la répartition des rôles, j'ai six mois de travail : de la découverte du texte au début de l'apprentissage en septembre par la lecture puis relecture, encore et encore. J'ai aussi besoin de réécouter les paroles et de les écrire afin de m'imprégner de mon rôle.

Il faut ensuite une réunion par semaine avec les autres acteurs puis deux et même quatre réunions quand les représentations approchent.

C'est à ce moment-là que j'éprouve mon plus grand plaisir : être sur scène et partager avec le public et mes partenaires de jeu.

Puis très vite, nous faisons le bilan et savons déjà quels acteurs seront disponibles pour la saison suivante.

Puis c'est au tour du comité de lecture de travailler pour décider quelle pièce sera la prochaine. Mais n'oublions pas que le théâtre est une grande famille qui aime se réunir pour un pique nique convivial.

Bientôt 20 ans dans la troupe, comment l'expliquez-vous ?

Ce que j'apprécie dans les Amus'cadets : la convivialité, donner de la joie, faire rire les spectateurs, la grande famille que nous formons. Et aussi mener un projet du début sur le papier jusque sur la scène, devant vous tous très nombreux.

Mes projets : continuer le plus longtemps possible et l'improvisation me conviendrait bien surtout quand le texte me fait défaut.

Peut-on rejoindre la troupe ?

Nous ne sommes plus que six acteurs : trois femmes et trois hommes. Alors surtout n'hésitez pas à venir nous rejoindre, nous attendons du « sang neuf », la porte est grande ouverte.

Contactez-nous : lesamuscadets@gmail.com et sur Facebook : [vivelesamuscadets](https://www.facebook.com/vivelesamuscadets).

Venez nous retrouver sur scène les 12, 13, 19, 20, 25, 26 mars prochains pour « Je ne lui ai encore pas tout dit » à la salle polyvalente de La Regrippière.

Nous vous attendons nombreux.

#amuscadets#theatre#durireassuré

Merci à Olivier CROGUENNEC pour cette interview.

